



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 18 janvier 2018 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents son honneur le maire, René Pelletier, madame la conseillère, France Robillard Pariseau et messieurs les conseillers Michel Roch, David Estall, Claude Pariseau et Daniel Filiatrault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absente : Madame Corina Lupu.

Ouverture de la séance ordinaire du 18 janvier 2018

Monsieur le maire ouvre la séance ordinaire à 19h32 après constatation du quorum.

2018-01-08 Approbation de l'ordre du jour – séance ordinaire du 18 janvier 2018

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance ;
Approbation de l'ordre du jour ;
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2017 ;
Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2018 ;

1. Administration

1. Acceptation des comptes à payer pour la période du 20 décembre 2017 au 17 janvier 2018 ;
2. Transferts budgétaires ;
3. Dépôt des états de revenus et dépenses au 17 janvier 2018 ;
4. Adoption du règlement 2018-01 - Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2018 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité ;
5. Mandat à Me Alexandre Lacasse du cabinet Dufresne Hébert Comeau ;
6. Responsable des comités Arts et Culture, Loisirs, Bibliothèque et responsable des questions des aînés ainsi que de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) ;
7. Politique relative à l'évaluation de la performance et aux révisions salariales annuelles des employés de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles ;
8. Appui au projet «Arts et Culture de Lac-des-Seize-Îles» ;

2. Sécurité publique

3. Transport et Voirie

4. Hygiène du milieu

5. Frais de financement

6. Urbanisme et environnement

1. Dépôt du rapport du Service d'urbanisme et de l'environnement ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

7. Loisirs et culture

8. Varia

9. Correspondance

10. Période de questions

11. Clôture et levée de la session ordinaire du 18 janvier 2018

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 18^e jour du mois de janvier 2018.

Il est proposé par madame la conseillère, France Robillard Pariseau,
appuyé par monsieur le conseiller, Michel Roch,

et résolu que le conseil municipal approuve, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2018.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

ADOPTÉE

2018-01-09 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Roch,
appuyé par monsieur le conseiller, David Estall,

et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2017.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2018-01-10 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller, Daniel Filiatrault,

appuyé par monsieur le conseiller, Michel Roch,

et résolu que le conseil municipal approuve tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2018.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

ADOPTÉE

ADMINISTRATION - 1

2018-01-11 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 20 DÉCEMBRE 2017 AU 17 JANVIER 2018 - 1.1

Les membres du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer pour la présente séance et en avoir pris connaissance.

ATTENDU QUE monsieur le conseiller, Daniel Filiatrault a fait la vérification des comptes à payer à approuver pour la période du 20 décembre 2017 au 17 janvier 2018, et qu'il recommande leur acceptation ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de madame la conseillère, France Robillard Pariseau, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Roch, que le Conseil adopte et approuve la liste des comptes à payer pour la période du 20 décembre 2017 au 17 janvier 2018 telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, au montant de 37 501.55 \$ et apparaissant dans le livre intitulé "PV - Comptes à payer", les salaires et DAS pour la période du 20 décembre 2017 au 17 janvier 2018 au montant de 33 230.02 \$ et les dépenses incompressibles pour la période du 20 décembre 2017 au 17 janvier 2018 au montant de 24 456.00 \$ pour un total de 96 187.57 \$.



**Procès-verbaux de la Municipalité
de Lac-des-Seize-Îles**

No de résolution
ou annotation

DATE 17-01-2018 08:52		LISTE SÉLECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES CHÈQUE		
NOM	DATE	NUMÉRO	ÉTAT	MONTANT
FOURNITURE DE BUREAU DENIS	15-1-2018	14717	COURS	1 902.02 \$
LOCATION DANIEL BOIVIN	15-1-2018	14718	COURS	114.92 \$
PREVOST,FORTIN & D'AOUST, AVOCATS	15-1-2018	14719	COURS	991.66 \$
SIMAG INFORMATIQUE	15-1-2018	14720	COURS	6 033.43 \$
TASSÉ, FRANÇOISE	15-1-2018	14721	COURS	49.95 \$
ASTRONAUTES COMMUNICATION INC.	15-1-2018	14722	COURS	632.36 \$
LEGD INC.	15-1-2018	14723	COURS	20 578.16 \$
GROUPE KING INC.	15-1-2018	14724	COURS	793.33 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	15-1-2018	14725	COURS	1 069.70 \$
RÉSEAU D'INF.MUNICIPALE, RIM	15-1-2018	14726	COURS	155.22 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	15-1-2018	14727	COURS	97.17 \$
LAC-DES-SEIZE-ILES STATION INC.	15-1-2018	14728	COURS	912.17 \$
A.D.M.Q.	15-1-2018	14729	COURS	865.39 \$
LAURENTIDES RE/SOURCES	15-1-2018	14730	COURS	194.86 \$
FORMICIEL INC.	15-1-2018	14731	COURS	143.85 \$
ENERGIE SONIC RN	15-1-2018	14732	COURS	2 203.11 \$
PG SOLUTIONS INC.	15-1-2018	14733	COURS	372.52 \$
H. DAGENAI ET FILS INC.	15-1-2018	14734	COURS	391.73
			TOTAL	37 501.55 \$

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

Je, Pierre Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2018 afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – 1.2

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 17 JANVIER 2018 – 1.3

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, aux membres présents du Conseil, l'état de revenus et dépenses au 17 janvier 2018 ainsi que le comparatif, et ce conformément à la loi et le dépose aux archives municipales, pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2018-01-12 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-01 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ - 1.4

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-01

Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier
2018,
ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité.

Attendu qu'il y a lieu, pour la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, de prévoir des recettes afin de pourvoir aux dépenses de l'exercice financier 2018 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur le maire, René Pelletier à la séance extraordinaire du conseil, tenue le 10 janvier 2018 ;

Attendu qu'un projet de règlement a dûment été adopté à la séance extraordinaire du conseil le 10 janvier 2018 ;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par monsieur le conseiller, David Estall,

appuyé par madame la conseillère, France Robillard Pariseau,

et qu'il soit statué et ordonné et il est par le présent règlement, statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

Article 1 - Préambule

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Foncière

Que le taux de la taxe foncière générale, pour l'exercice financier 2018 soit établi à 0.98784\$/100\$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur, pour l'exercice 2018.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 3 - Environnement

Que le taux de la taxe foncière pour l'environnement, pour l'exercice financier 2018 soit établi à .01500\$/100\$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur, pour l'exercice 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 4– Matières résiduelles (ordures, récupération, putrescibles et éco centre)

Que le taux de la taxe pour la cueillette, le transport et l'élimination des matières résiduelles (ordures, récupération, putrescibles et éco centre), pour l'exercice financier 2018, soit établi à 260\$ pour chaque unité de logement ou de local inscrit au rôle d'évaluation, pour l'exercice 2018.

Qu'une taxe supplémentaire des matières résiduelles pour l'exercice financier 2018, au montant de 260\$ soit facturé pour chaque paire de bacs supplémentaire, de chaque unité de logement ou de local inscrit au rôle d'évaluation, pour l'exercice 2018.

Qu'une taxe supplémentaire des matières résiduelles pour l'exercice financier 2018, au montant de 260\$ soit facturée pour chaque bac noir supplémentaire, de chaque unité de logement ou de local inscrit au rôle d'évaluation, pour l'exercice 2018.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 5 - Dénéigement

Qu'une taxe spéciale de déneigement des chemins privés pour l'exercice financier 2018, au montant de 143.97\$ soit facturée pour chaque unité de logement ou de local sur des chemins privés (non municipalisés) desservis par le service de déneigement, inscrit au rôle d'évaluation, pour l'exercice 2018.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 6 - Répartition

Lorsque la taxe foncière générale annuelle est supérieure à 300,00\$, le total du compte de taxes est réparti en six versements, dont le premier est dû trente jours après l'envoi du compte de taxes et le deuxième versement est dû 60 jours après le premier versement, le troisième versement est dû 45 jours après le deuxième versement, le quatrième versement est dû 45 jours après le troisième versement, le cinquième est dû 45 jours après le quatrième et le sixième est dû 45 jours après le cinquième.

Article 7– Droit du deuxième versement et suivants

Même lorsque qu'un versement des taxes n'est pas fait avant ou à la date d'échéance, les autres versements ne seront pas dus immédiatement, à la date d'échéance des versements échus de l'exercice en cours et les intérêts ne se calculent que sur les sommes dues à la date du versement, c'est-à-dire que les citoyens ne perdent en aucun cas leur droit aux deuxième, troisième, quatrième, cinquièmes et sixièmes versements, advenant que l'un ou l'autre des versements ne soient pas faits à échéance.

Article 8 – Taux d'intérêt



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Le taux d'intérêt pour tout compte de taxes ou autre compte échu est de 20% l'an pour l'exercice financier 2018.

Article 9 – Taux de pénalité

Le taux de pénalité pour tout compte de taxes et autre compte échu est de 5% l'an pour l'exercice financier 2018.

Article 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-des-Seize-Îles ce 18^e jour du mois de janvier 2018.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

ADOPTÉE

2018-01-13 MANDAT À ME ALEXANDRE LACASSE DU CABINET DUFRESNE HÉBERT COMEAU-1.5

CONSIDÉRANT la lettre du 20 décembre 2017 adresser à monsieur le directeur général de la municipalité, Pierre Gagnon par monsieur le directeur général, Michael Doyle de la municipalité de Montcalm ;

CONSIDÉRANT la résolution 1712-210 « Opposition aux modifications de limites territoriales suite au mandat 2477 de la réforme cadastrale » de la municipalité de Montcalm ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a besoin de plus d'information pour prendre une décision éclairée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Roch et appuyé par monsieur le conseiller, Claude Pariseau et résolu qu'un mandat soit accordé à Me Alexandre Lacasse du cabinet Dufresne Hébert Comeau pour fournir à la municipalité un avis juridique sommaire pour guider la municipalité sur le dossier de la rénovation cadastrale.

QUE monsieur le directeur général, Pierre Gagnon fasse le suivi approprié à Me Alexandre Lacasse pour les documents nécessaires.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

2018-01-14 RESPONSABLE DES COMITÉS ARTS ET CULTURE, LOISIRS, BIBLIOTHÈQUE ET RESPONSABLE DES QUESTIONS DES AÎNÉS AINSI QUE DE LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – 1.6

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles désire avoir une personne qui servira de lien entre le Conseil et les comités suivants : Arts et Culture de Lac-Des-Seize-Îles, Loisirs de Lac-Des-Seize-Îles, Bibliothèque et la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller, David Estall et appuyé par monsieur le conseiller, Claude Pariseau et résolu que le Conseil nomme madame la conseillère, France Robillard Pariseau responsable pour faire le lien entre le Conseil et les comités suivants : Arts et Culture de Lac-Des-Seize-Îles, Loisirs de Lac-Des-Seize-Îles, Bibliothèque et responsable des questions des aînées et de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

ADOPTÉE

2018-01-15 POLITIQUE RELATIVE À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ET AUX RÉVISIONS SALARIALES ANNUELLES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE- ÎLES – 1.7

ATTENDU QUE le comité Ressources – Humaines et Affaires Juridiques a analysé la politique et recommande au Conseil de l'adopter ;

POUR CE MOTIF, sur une proposition de monsieur le conseiller, Daniel Filiatrault, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Pariseau, il est résolu d'adopter la politique suivante :

POLITIQUE RELATIVE À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ET AUX RÉVISIONS SALARIALES ANNUELLES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

POLITIQUE

La Municipalité favorise le principe d'une évaluation continue de la performance des employés, afin que les révisions salariales annuelles soient fondées sur le rendement et l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques fixés par le conseil l'année précédente.

Au jour le jour, cette évaluation pourra s'effectuer sous la forme d'échanges divers dans le cadre du processus d'encadrement normal, par une communication adéquate avec l'employé relative à sa performance et aux attentes de la Municipalité. L'évaluation continue de l'employé donnera lieu une fois l'an à un processus plus formel et structuré.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Les objectifs visés par la politique d'évaluation de la performance des employés sont les suivants :

- renseigner l'employé sur sa performance et lui préciser les attentes de la Municipalité à son égard en relation avec les objectifs généraux de la Municipalité qui s'appliquent à tous les employés et avec les objectifs spécifiques à chacun ;
- permettre à l'employé de faire connaître ses attentes à l'égard de la Municipalité ;
- reconnaître la contribution de l'employé au fonctionnement de son secteur ;
- améliorer la performance de l'employé à son poste actuel et favoriser son développement en identifiant ses besoins de formation et de perfectionnement et en planifiant les activités nécessaires à la satisfaction de ces besoins ;
- fournir au conseil et à la direction générale les informations rationnelles et objectives qui permettront de déterminer les révisions salariales du 1^{er} janvier de chaque année.

PROCÉDURES

1. Tous les employés de la Municipalité seront l'objet d'une évaluation formelle de leur rendement au mois de novembre de chaque année : le résultat de cette évaluation sera versé au dossier de chacun des employés.
2. Le conseil confie la responsabilité première de l'application de la politique relative à l'évaluation de la performance (« la Politique ») au Comité des ressources humaines et affaires juridiques.
3. Les évaluateurs utiliseront une « Fiche d'évaluation du rendement » qui forme l'Annexe 1 de la présente politique.
4. Le directeur général prépare pour le Comité des ressources humaines et affaires juridiques une évaluation de tous les employés ainsi que ses recommandations salariales.
5. L'évaluation du directeur général sera effectuée par le comité, en consultation avec tous les membres du conseil.
6. L'évaluation finale de l'ensemble des employés de la Municipalité sera effectuée par le Comité des ressources humaines et affaires juridiques, avec l'aide le cas échéant, du supérieur immédiat des employés d'un secteur.
7. La procédure d'évaluation réfère aux « Objectifs de l'évaluation » qui apparaissent sur le formulaire « Fiche d'évaluation du rendement » : en règle générale, le directeur général procédera d'abord à une évaluation consciencieuse du rendement de l'employé en utilisant la « Fiche d'évaluation du rendement », pour ensuite rencontrer l'employé afin de favoriser un échange fructueux. Si l'employé le désire, le Comité des ressources humaines et affaires juridiques pourra lui offrir de compléter sa propre version de la « Fiche d'évaluation du rendement », afin de comparer par la suite les résultats des deux évaluations dans le but de favoriser un échange rationnel. Le Comité des ressources humaines et affaires juridiques pourra le cas échéant, modifier son évaluation finale pour tenir compte de l'évaluation du directeur général ou des faits et commentaires rapportés par l'employé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

8. Pour les employés en période de probation, le directeur général fera un rapport confidentiel verbal au conseil municipal chaque mois pour tenir ce dernier informé de l'évolution de la performance du nouvel employé.

9. Le Comité des ressources humaines et affaires juridiques complètera le processus d'évaluation de la performance pendant les deux premières semaines du mois de novembre de chaque année, afin de fournir au conseil ses recommandations salariales pour le 1^{er} janvier de l'année suivante ainsi que l'information sur les objectifs fixés à chaque employé pour l'année suivante.

Cette politique abroge toute autre politique du même sujet.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

ADOPTÉE

2018-01-16 APPUI AU PROJET «ARTS ET CULTURE DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES» - 1.8

ATTENDU QUE la volonté de la Municipalité de maintenir la tenue d'un évènement artistique et culturel annuel sur son territoire ;

ATTENDU la présentation de Madame France Robillard Pariseau, présidente de «Arts et Culture de Lac-des-Seize-Îles» quant à la programmation proposée pour l'année 2018 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller, David Estall et appuyé par monsieur le conseiller, Michel Roch et résolu par les membres présents du conseil d'**APPUYER** le projet proposé par «Arts et Culture de Lac-des-Seize-Îles» quant à la tenue de son évènement annuel 2018.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE – 2

TRANSPORT ET VOIRIE – 3

HYGIÈNE DU MILIEU – 4

FRAIS DE FINANCEMENT – 5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

URBANISME ET ENVIRONNEMENT – 6

DÉPÔT RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - 6.1

Aucune activité pour cette période.

LOISIRS ET CULTURE - 7

VARIA – 8 Monsieur le Maire, René Pelletier, remercie monsieur Clément Gauthier pour son dévouement envers la communauté lors des inondations.

CORRESPONDANCE - 9

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a duré environ 15 minutes.

Madame Mélanie Lafrenière : Est-ce que le site web vas-êtré réparé ?
Monsieur le maire lui a répondu qu'on s'en occupe.

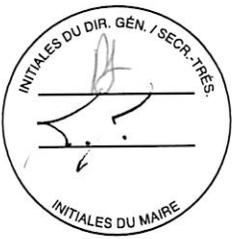
2018-01-17 CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2018

Il est proposé par madame la conseillère, France Robillard Pariseau,
appuyé par monsieur le conseiller, Daniel Filiatrault,
et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal clôture la séance ordinaire du 18 janvier 2018.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire			x	
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2	x			
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Levée de la séance ordinaire du 18 janvier 2018

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, René Pelletier lève la séance ordinaire du 18 janvier 2018 à 20h40.

Pierre Gagnon, oma
Directeur général et secrétaire-trésorier

René Pelletier
Maire

PROJET